

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTEUIL

COMMUNE
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 14 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze du mois d'avril à 19 H 00

OBJET : AFFAIRES GENERALES

Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le 7 avril 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Xavier HAQUIN.

N°2023/050

Présents :

M. Xavier HAQUIN, *Maire*
Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR, Mme DUPUY,
M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, M. KHINACHE, Mme CHESNEAU
MUSTAFA, *Adjoint au Maire*

Mme DAHMANI, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR,
Mme DEHAS, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, M. GODARD,
Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA,
M. KEBABTCHIEFF, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT, M. KNOBLOCH,
Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT,
Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. BAY, *Conseillers Municipaux*

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. BLANCHARD (pouvoir à M. LE MAIRE)
Mme MAKUNDA TUNGILA (pouvoir à M. LEDEUR)
Mme BENLAHMAR (pouvoir à Mme CHESNEAU)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 18/04/23

Publiée le : 21/04/23

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. KEBABTCHIEFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

Délibération N° 2023/050

OBJET :

AFFAIRES GENERALES

Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Sur la proposition du Maire,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L. 123-4 à L. 123-8 et R. 123-1 à R. 123-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération n°2020/34 du Conseil municipal du 25/05/2020 fixant le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et désignant ses membres issus du Conseil municipal renouvelé en 2020 ;

VU l'avis de la Commission Affaires générales, Finances du 6 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT le décès d'un conseiller municipal, membre de la majorité municipale ;

CONSIDÉRANT de ce fait, qu'il y a lieu de revoir la représentation du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, a décidé à l'unanimité de ne pas procéder à cette désignation au scrutin secret,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- DÉSIGNE, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, ses représentants comme suit :

Liste « Ensemble, renforçons nos liens » : 7 Sièges

- 1- *Mme Céline CABOT*
- 2- *Mme Angélique MEZIERE*
- 3- *M. Othman KNOBLOCH*
- 4- *M. Yannick CARON*
- 5- *M. Nicolas GODARD*
- 6- *Mme Florence GUEDJ*
- 7- *Mme Najat BENLAHMAR*

Liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée » : 1 Sièges

- 1- *M. Jean-François HEUSSER*



Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**